

DÉLIBÉRATION
DU 15/12/2020
Numéro enregistrement Préfecture :
DC-20201215-6

**SITUATION DES AUTORISATIONS DE
PROGRAMME ET LEURS CREDITS DE
PAIEMENT**

Sur convocation de son président, Monsieur Serge RIGAL, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. du Lot s'est réuni mardi 15 décembre 2020 à 14h30 dans les locaux de le D.D.S.I.S., rue Hautesserre à CAHORS en présence du Directeur de Cabinet du Préfet du Lot.

Etaient Présents

Avec voix délibérative :

Monsieur Serge RIGAL, Madame Monique BOUTINAUD (visioconférence), Madame Véronique CHASSAIN, Madame Mireille FIGEAC, Monsieur Guillaume BALDY, Monsieur Robert LACOMBE, Monsieur Christian PONS, Madame Françoise LAPERGUE, Monsieur Daniel JARRY, Madame Nathalie DENIS, Monsieur Jacques COLDEFY

Sans voix délibérative :

Colonel hors-classe Bernard TACHET des COMBES, Médecin colonelle Marie-Pierre TAILLADE, Commandant Michaël SABOT, Capitaine Jean-Marc MATHIEU, Adjudant-chef Mathieu DUHAMEL, Monsieur Marc CARPREAUX, Sergent-chef Christophe MORANDIN, Capitaine Philippe DELTOUR

Assistaient également :

Monsieur Jean-Paul LACOUTURE, Madame Laurence MAGINOT (visioconférence) Colonel Yves MARCOUX, Madame Véronique BAILLY, Lieutenant-colonel Jérôme FERRAGE, Madame Céline TODESCHINI, Monsieur François GOMEZ (visioconférence)

Etaient absents / excusés :

Monsieur Michel PROSIC, Madame Michèle FOURNIER-BOURGEADE, Madame Danielle DEVIERS, Madame Nicole PAULO, Madame Geneviève LAGARDE, Madame Catherine MARLAS, Madame Caroline MEY-FAU, Monsieur Fausto ARAQUE, Monsieur Vincent BOUILLAGUET, Monsieur Jean-Marie COURTIN, Monsieur Christian DELRIEU, Monsieur Pascal LEWICKI, Monsieur Jean-Luc MARX, Monsieur Pierre MOLES, Monsieur Willy LUIS, Monsieur Denis MARRE, Monsieur Jean-Claude SAUVIER, Monsieur Claude VIGIÉ.

Après avoir pris connaissance de son rapport de présentation et après en avoir délibéré, les membres du CASDIS décident de mettre à jour les Crédits de paiement pour 2020, comme suit :


N° ou intitulé de l'AP	Total cumulé AP (toutes les délibérations y compris pour 2020)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2020)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2020 (BP + reports)	Modifications prévus en DM1-2020	Total des crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2020	Crédits de paiement prévisionnels ouverts au titre de l'exercice 2021
CS CABRERETS <i>Réhabilitation et extension</i> APCP N° 2007-02	679 580	625 580	110 852, 10	-20 503, 36	90 348, 74	0
DIVERS CIS <i>Réhabilitation et extension</i> APCP N° 2019-01	2 000 000	5 000	525 000	- 272 140, 86	252 859, 14	750 000
Concernant la réhabilitation et l'extension du centre de secours de Cabrerets, les travaux sont désormais terminés. Les crédits de paiement 2020 sont donc diminués de 20 503, 36 euros et non reportés sur 2021.						
Pour la réhabilitation et l'extension de divers centres d'incendie et de secours, les crédits de paiement 2020 sont diminués de 272 140, 86 € et reportés sur 2021.						
DIRECTION /CODIS <i>Réhabilitation</i> APCP N° 2019-02	800 000	116 000	227 337, 13	- 150 000	77 337, 13	140 000
Les crédits de paiement 2019 sont diminués de 150 000 euros et reportés sur 2021.						
PROJET REGOURD <i>Réhabilitation et extension</i> APCP N° 2019-03	1 000 000	20 000	140 000	0	140 000	650 000
Les crédits de paiement 2020 sont conservés pour le projet Regourd suite à la première réunion du jury de concours programmée le 23/11/2020.						

Totaux : 4 479 580 766 580 1 003 189, 23 - 442 644, 22 560 545, 01 1 540 000

Détail du vote :

Présents : 11
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 00
Abstention : 00

**Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours du Lot**



Serge RIGAL

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Cahors, le 18 décembre 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.